ROUEN, le 15 juillet 2016

SERVICE
JURIDIQUE ET
ASSEMBLEES

BORDEREAU DE TRANSMISSION

D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEVENUE EXECUTOIRE

La délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2016 analysée ci-après :

VENTE AUX ENCHERES DE BIENS IMMOBILIERS - RECOURS A UNE PLATEFORME INTERNET - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE - AUTORISATION

a fait l'objet d'une transmission en Préfecture le 15 juillet 2016, pour laquelle récépissé a été donné le 15 juillet 2016, et d'une publication le 15 juillet 2016 sous forme d'un affichage du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016 à la porte de l'Hôtel de Ville.

Conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération est exécutoire de plein droit à la date du 15 juillet 2016.

S. DUBREIL-MEKKAOUI
Cheffe du service Juridique et Assemblées

Le dossier de délibération a été transmis pour attribution et suite à donner au service :

SERVICE COORDINATION HABITAT ET ACTION FONCIERE

Copie du présent bordereau a été communiquée à :

Une copie certifiée conforme de la délibération portant mention du récépissé préfectoral et de la date de publication a été transmise à M. le Trésorier Principal Municipal.

Rouen

SERVICE
JURIDIQUE ET
ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2016

PRESENTS : M. Yvon ROBERT, Maire.

Mme Christine ARGELES, Mme Hélène KLEIN, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Christine RAMBAUD, M. Olivier MOURET, Mme Françoise LESCONNEC, M. Bruno BERTHEUIL, Mme Caroline DUTARTE, M. Ludovic DELESQUE, Mme Céline MILLET, M. Manuel LABBE, M. Jean-Loup GERVAISE, M. Frédéric MARCHAND, Mme Fatima EL KHILI, Adjoints au Maire.

M. Gérard LARTIGUE, Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, M. Guy PESSIOT, M. Pierre LECOMTE, Mme Hortense HECTOR, Mme Agnès LAHARY, M. Mamadou DIALLO, M. Didier CHARTIER, Mme Valérie FOURNEYRON, M. Kader FEHIM, Mme Béatrice BOCHET, M. Christophe DUBOC, M. Djamel BOUALI, M. Matthieu CHARLIONET, M. Stéphane MARTOT, Mme Chloé ARGENTIN, Mme Christine de CINTRE (représentée jusqu'à son arrivée en séance), Mme Anne-Emilie RAVACHE, Mme Laura SLIMANI, Mme Régine MARRE, M. Patrick CHABERT, Mme Geneviève FARCIS-NOLLET, M. Bruno DEVAUX, Mme Marie-Hélène ROUX, M. Pierre-Antoine SPRIMONT, Mme Anne-Sophie DESCHAMPS, M. Robert PICARD, M. Jean-François BOLLENS, Mme Claire PRADEL, Mme Françoise COMBES, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Sarah BALLUET, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY, Adjoints au Maire.

M. Cyrille MOREAU, M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Mme Gwénaëlle CORNU-LE VERN, M. Jack DUVAL, Mme Catherine MORIN-DESAILLY, M. Jean-François BURES, M. Guillaume PENNELLE, Conseillers Municipaux.

VILLE DE ROUEN - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 JUILLET 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENTE AUX ENCHERES DE BIENS IMMOBILIERS
RECOURS A UNE PLATE-FORME INTERNET
DELIBERATION COMPLEMENTAIRE
AUTORISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Christine RAMBAUD, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Les délibérations du Conseil Municipal en date des 21 mars et 9 mai 2016,

- Les avis préfectoraux en date des 13 septembre 2012 et 16 mars 2016.

CONSIDERANT :

- Qu'il convient, préalablement à la mise en vente des biens situés 23 et 25, rue des Augustins, 2 et 4, rue du Docteur Seguin et 1, rue du Général Giraud, de constater leur désaffectation et prononcer leur déclassement du domaine public scolaire, conformément aux avis favorables rendus de M. le Préfet de la région Haute-Normandie et de la Seine-Maritime en date du 13 septembre 2012 et Mme la Préfète de la région Normandie et de la Seine-Maritime en date du 16 mars 2016,

- Que les appartements 23 et 25, rue des Augustins seront cédés dans le cadre d'une division en volumes,

- Que les frais seront pris en charge par la Ville de ROUEN.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public scolaire des biens suivants :

- 8 appartements situés 23 et 25, rue des Augustins (anciens logements de fonction de l'école élémentaire Guillaume Lion),
- 2 maisons situées 2 et 4, rue du Docteur Seguin (anciens logements de fonction de l'école élémentaire des Sapins),
- 3 appartements situés 1, rue du Général Giraud (anciens logements de fonction de l'école maternelle Catherine Graindor).

2.- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'état descriptif de division en volumes portant sur l'immeuble 23-25, rue des Augustins,

3.- précise que la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 21 (immobilisations corporelles), article 21318 (autres bâtiments publics) du budget.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme
p. LE MAIRE DE ROUEN, suivent les signatures,
par délégation,

Christine RAMBAUD
Adjointe au Maire

Récépissé préfectoral le : 15 JUIL. 2016

Affichage le : 15 JUIL. 2016

701

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SEINE-MARITIME

D.A.U
Enregistré le :
19 SEP. 2012

Préfecture

Direction des relations
avec les collectivités locales

B.I.C.L

Section Contrôle de légalité
Administration générale

Affaire suivie par philippe.verdier
Tél : 02.32.76.50.36
Fax : 02.32.76.54.59
Mél : philippe.verdier@seine-maritime.gouv.fr

VILLE de ROUEN
19 SEP. 2012
SERVICE COURRIER

Rouen, le 13 septembre 2012

Le Préfet
de la région Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

à

Monsieur le Maire
de Rouen

Objet : désaffectation de huit appartements, anciens logements de fonction de l'école élémentaire Guillaume Lion, située 25 rue des Augustins et de l'ancien logement de fonction de l'école élémentaire Théodore Bachelet, située 9 B rue du Vert Buisson à Rouen.

Par courrier du 1er août 2012, vous me demandez, conformément à la circulaire interministérielle du 25 août 1995, mon avis sur la désaffectation :

- de huit appartements, anciens logements de fonction de l'école élémentaire Guillaume Lion, située 25 rue des Augustions,

- de l'ancien logement de fonction de l'école élémentaire Théodore Bachelet, située 9 B , rue du Vert Buisson.

Je vous informe qu'après consultation de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-Maritime, j'ai décidé de donner un avis favorable à ces désaffectations sous réserve de la compatibilité de la nouvelle affectation avec l'activité scolaire. En outre, les entrées de ces logements devront être parfaitement indépendantes de celles de ces écoles.

Le préfet,

POUR LE PRÉFET ET PAR DÉLÉGATION,
Le Secrétaire Général

Thierry HEGAY

HLB

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Direction des relations avec les collectivités locales et des élections

Bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité

Affaire suivie par philippe.verdier
Tél : 02.32.76.50.36
Fax : 02.32.76.54.59
Mél : philippe.verdier@seine-maritime.gouv.fr

Rouen, le 16 MARS 2016

19 MARS 2016
N° ACC

La préfète de la Normandie
préfète de la Seine-Maritime

à

Monsieur le maire de Rouen
Direction du Patrimoine Bâti

Objet : Désaffectation d'un logement de fonction de l'école maternelle Graindor.

Par courrier du 19 janvier 2016, vous avez sollicité mon avis sur la possibilité de désaffecter l'ancien logement de fonction de l'école maternelle Graindor, sis 1 rue du Général Giraud.

Je vous informe, qu'après consultation des services départementaux de l'éducation nationale, je ne m'oppose pas à ce projet, sous réserve de la compatibilité de la nouvelle affectation de l'immeuble avec l'enseignement scolaire et de l'existence d'une entrée parfaitement séparée de celle de l'école.

Vous demanderez à votre conseil municipal de se prononcer sur le déclassement du domaine public scolaire de cet immeuble après avoir requis l'avis du service des Domaines.

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Yvan CORDIER

- DPB
x DUH

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Direction des relations
avec les collectivités locales
et des élections

Bureau de l'intercommunalité
et du contrôle de légalité

Affaire suivie par philippe.verdier
Tél : 02.32.76.50.36
Fax : 02.32.76.54.59
Mél : philippe.verdier@seine-maritime.gouv.fr

Rouen, le

16 MARS 2016

La préfète de la Normandie
préfète de la Seine-Maritime

à

Monsieur le maire de Rouen
Direction du Patrimoine Bâti

Objet : Désaffectation des logements de fonction de l'école élémentaire "Les sapins".

Par courrier du 19 janvier 2016, vous avez sollicité mon avis sur la possibilité de désaffecter les anciens logements de fonction de l'école élémentaire des Sapins 2 et 4, sis rue du Docteur Seguin.

Je vous informe, qu'après consultation des services départementaux de l'éducation nationale, je ne m'oppose pas à ce projet, sous réserve de la compatibilité de la nouvelle affectation de l'immeuble avec l'enseignement scolaire et de l'existence d'une entrée parfaitement séparée de celle de l'école.

Vous demanderez à votre conseil municipal de se prononcer sur le déclassement du domaine public scolaire de cet immeuble après avoir requis l'avis du service des Domaines.

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Yvan CORDIER